

COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER-PAYS FLORENTAIS  
PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)  
ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE PRIMELLES  
ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour rappel, l'enquête publique relative au projet de PLUi de FerCher-Pays Florentais et à l'abrogation de la carte communale de Primelles se déroule en Hôtel de Communauté de communes de FerCher-Pays Florentais et en mairie de Primelles depuis le lundi 5 octobre 2020, aux jours et heures d'ouvertures habituels de la Communauté de communes et de la mairie, à l'exclusion des dimanches et jours fériés.

Cette enquête arrivera à son terme le vendredi 20 novembre 2020 à 17h00.

Jusqu'à cette date, le dossier soumis à enquête est consultable en Communauté de communes de FerCher-Pays Florentais et au sein des 9 mairies membres (sur support papier et sur un poste informatique) et sur le site internet [www.ccfercher.fr](http://www.ccfercher.fr)

Le public peut formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en Communauté de communes de FerCher-Pays Florentais et en mairie de Primelles, soit en les adressant à l'attention du commissaire enquêteur pendant le délai de l'enquête par voie postale à *Hôtel de Communauté FerCher-Pays Florentais, Place de la République, 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER* ou par voie électronique à l'adresse [plui.intercommunal@cc-fercher.fr](mailto:plui.intercommunal@cc-fercher.fr) et ce toujours à l'attention du commissaire enquêteur entre le 5 octobre et 20 novembre 2020.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Communauté de communes.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Communauté de communes de FerCher-Pays Florentais aux jours et heures habituels d'ouverture pendant 1 an et seront publiés sur le site internet [www.ccfercher.fr](http://www.ccfercher.fr)

Le projet de PLUi, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire ainsi que l'abrogation de la carte communale de Primelles.

La dernière permanence du commissaire enquêteur se tiendra au siège de la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais le 20 novembre 2020, de 14h00 à 17h00.